

Paul Vergès
Sénateur de La Réunion
6 rue général Emile Rolland
97 420 Le Port

Le 22 octobre 2011

à

Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 Paris

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la gravité et l'urgence de la situation prévalant actuellement à l'île de Mayotte.

L'année 2011 devait être marquée par l'avènement de Mayotte au rang de Département français. Cet événement historique intervenu le 31 mars 2011, et salué par les autorités de la République, a suscité un immense espoir dans la population mahoraise. Quelques mois après, ce sont des sentiments de frustration, d'exaspération et de révolte qui animent cette même population.

Les Mahoraises et les Mahorais se trouvent en effet confrontés à un coût de la vie insupportable et particulièrement à des prix excessifs des produits de consommation courante ; ces prix sont supérieurs aux prix pratiqués à l'île voisine de La Réunion, prix eux même supérieurs à ceux de France. Depuis plus de trois semaines, ils manifestent pour faire entendre leurs légitimes revendications. Celles ci ont été clairement exprimées par leurs élus, notamment dans une motion adoptée à l'unanimité par le Conseil Général de Mayotte.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas su apporter les réponses à la hauteur des problèmes posés. L'absence de réponse satisfaisante a provoqué l'augmentation du mécontentement populaire et la poursuite d'une mobilisation qui rassemble chaque jour de 5000 à 10 000 Mahorais dans les rues. Il faut souligner que ces manifestations se déroulent sans débordement majeur.

Prendre la pleine mesure des revendications et y apporter des réponses significatives et concrètes est le seul moyen d'apaiser le mécontentement. Or, ce sont des escadrons de gendarmes qui ont été mobilisés en renfort en provenance de la Métropole et même de La Réunion. Ce déploiement de la force publique s'est accompagné d'actes de répression apparaissant disproportionnés par rapport à la situation. L'usage excessif de la force a provoqué deux événements tragiques : la semaine dernière, un enfant de 8 ans a été

touché grièvement par un « flash- ball » tiré par un agent de la force publique. Cet enfant est aujourd'hui mutilé à vie, ayant définitivement perdu l'usage de son œil droit. Un nouveau drame s'est produit le mercredi 19 octobre : un homme de 39 ans, père de famille de 5 enfants, dont la présence pacifique à une manifestation a été constatée de tous, a été touché par une bombe lacrymogène suite à une charge injustifiée des forces de l'ordre. Ce Mahorais a succombé suite à des agissements concernant ce traumatisme.

Cette tragédie a provoqué une vive émotion dans la population ainsi traitée et a eu effet d'augmenter sa colère.

Dans un tel contexte, le préalable à un retour au calme est l'arrêt de la répression brutale à l'encontre de la population.

Parallèlement, il appartient au gouvernement de prendre d'urgence les initiatives et les mesures démontrant un début de satisfaction des revendications.

Lors des événements intervenus en 2009 en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion, le gouvernement, face à l'ampleur des manifestations et à la légitimité des revendications exprimées, avait pris des mesures exceptionnelles pour répondre à l'urgence sociale. Ainsi avait été décidée l'instauration d'une prime pour les travailleurs pauvres à travers le RSTA.

Aujourd'hui à Mayotte où la situation est bien plus grave, des mesures de même ampleur doivent être prises pour apporter une réponse concrète aux difficultés d'une population pauvre confrontée dans sa vie quotidienne au niveau excessif des prix.

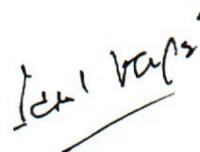
Dans cet esprit, à la lumière des expériences récentes vécues dans les départements d'outre-mer et de la motion du Conseil Général de Mayotte, nous vous demandons de prendre sans délai et en concertation avec les élus et acteurs sociaux de Mayotte, les mesures suivantes :

- versement de 50% du RSA dès janvier 2012 au lieu des 25% prévus. Et cela avec l'annonce de l'objectif de la réalisation de l'égalité sociale totale à atteindre dans des délais raisonnables ;
- Diminution significative des prix du gaz et des carburants ;
- instauration d'une prime pour les travailleurs pauvres ; cette décision est d'autant plus justifiée qu'elle a été décidée pour La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion en 2009 et que les Mahorais le savent. Faut-il aussi rappeler que le gouvernement a décidé depuis longtemps que les fonctionnaires non résidents bénéficient d'une indexation pour prendre en compte le coût de la vie ;
- mise à plat du système des rémunérations dans le secteur public dans l'objectif d'une égalité de traitement entre les fonctionnaires mahorais et les non résidents servant à Mayotte.

Toutes ces mesures relèvent de la responsabilité du gouvernement et de sa volonté politique et peuvent donc être prises immédiatement.

L'urgence et la gravité de la situation commandent, à notre avis, d'agir aujourd'hui. Le règlement du premier conflit social d'une telle ampleur marquera pour longtemps cette première année de la départementalisation de Mayotte. Le gouvernement doit mesurer l'importance de ce rendez vous et démontrer que dans ces circonstances éprouvantes pour une population aspirant à l'égalité sociale, le 101^{ème} département français a droit à l'expression pleine et entière de la solidarité nationale.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma très haute considération.



Paul Vergès